

RÈGLEMENT INTERNAT CPGE PERVERIE SACRE-COEUR

« *Conquérir la culture pour construire son avenir* »
Année scolaire 2024-2025

L'internat est un lieu de vie, de travail, de détente et de repos. C'est également un lieu de convivialité qui contribue à la réussite de chacun par la solidarité qui s'instaure entre les étudiants. Ce règlement se veut davantage une charte qui s'appuie sur des pratiques qui relèvent du bon sens et sur la volonté de respecter chacun pour le bien-être de tous.

Ce règlement est l'énoncé de règles de vie respectueuses d'autrui, de l'encadrement qui vous accompagne et vise à vous mettre dans les meilleures conditions de travail possibles. Vous n'êtes ni dans une chambre en ville ni dans une résidence universitaire : vous avez fait le choix de l'internat pour sa commodité, et celui de la Perverie vous offre une certaine forme d'autonomie s'appuyant sur votre statut d'étudiants et fondée sur la relation de confiance que nous souhaitons instaurer avec vous.

Les chambres sont doubles : en fonction des effectifs, une chambre seule est attribuée, mais cela n'est nullement un dû et peut être remis en cause jusqu'à la rentrée voire en cours d'année. Les chambres seules sont attribuées en priorité aux AL2 en raison de la préparation au concours. Mais là encore, la possibilité de partager sa chambre reste ouverte.

1- ACCUEIL - ACCÈS

Les responsables de l'internat restent vos interlocuteurs privilégiés. Voici leurs numéros de téléphone :

filles : 06 07 53 84 48
garçons : 06 77 15 87 81
adresse mail : internat@perverie.com

a) Accès à l'établissement

De façon classique, l'accueil se fait du lundi matin 7h15 au vendredi soir 18h00. Les étudiants déposent leurs sacs dans leurs chambres et veillent à être à l'heure en cours.

Les internes doivent garer leur véhicule à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. Le parking est réservé aux enseignants et personnels de la Perverie.

Un accueil est proposé le dimanche soir entre 20h00 et **22H00 au plus tard**. Il convient de prévenir le responsable de l'internat par mail la semaine précédente ou bien durant le week-end. A leur arrivée, les étudiants obtiendront par téléphone un code d'accès. Il est demandé aux familles de ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

Le détail des différentes formules de présence à l'internat est présenté dans le document tarifaire joint.

b) accès à la chambre.

Il sera procédé à un **état des lieux de la chambre** lors de l'arrivée de l'étudiant. Le document établi sera signé par l'étudiant et visé le jour de son départ. Chaque interne reçoit une clé de sa chambre et un badge électronique d'entrée moyennant **deux chèques de caution : 50 euros pour le badge ; 200 euros pour la chambre et sa clef (libellés à l'ordre de l'ASLP), à remettre à la personne qui fera l'état des lieux le jour de la rentrée.**

c) Trousseau.

Chaque élève devra se munir d'un protège matelas imperméable, d'un drap housse, d'une couette, d'une housse de couette, d'un oreiller, d'une caisse pour le stockage de la nourriture sèche ou sous-vide, d'un kit vaisselle (assiette, verre, couverts, produit et torchon), qui ne devra en aucun rester dans le foyer.

Prévoir également des produits d'entretien, éponge et chiffon pour le ménage de la chambre.

d) Utilisation des locaux pendant les vacances et les week-ends.

La Direction de l'établissement se réserve la possibilité d'utiliser les locaux de l'internat pendant le week-end ou les congés scolaires. Vous serez avertis deux semaines avant les vacances si votre chambre doit être louée.

2- LA VIE EN COMMUNAUTÉ : convivialité et respect d'autrui ; respect de l'espace de vie.

a) Respect des règles de la vie en communauté : respect du repos et du travail.

La vie à l'internat permet des moments d'échange et de détente. Cela ne doit pas empêcher la discrétion lors des déplacements dans les parties communes ou bien dans sa chambre en respectant un volume sonore raisonnable.

Si un étudiant reste en journée dans sa chambre parce qu'il est malade, il doit immédiatement prévenir la scolarité : vie.scolaire@perverie.com ainsi que la responsable des CPGE : resp.prepa@perverie.com, afin d'éviter des recherches inutiles.

Pour des raisons de sécurité que l'accès à l'internat est réservé uniquement aux élèves internes. Aucune personne extérieure à l'établissement ne doit y avoir

accès et les externes ne peuvent y rester dormir, ni travailler dans la chambre de leurs camarades. Les internes ont accès comme les externes aux deux salles de CPGE (jusqu'à 17H30), à la bibliothèque (jusqu'à 23H00), voire à la salle de devoir pour y étudier.

Le code vestimentaire est une des règles du vivre ensemble : le bon sens de chacun doit permettre de parvenir à un consensus : une tenue simple et confortable, élégante, si certains, certaines le souhaitent ! Il arrive parfois que certains étudiants oublient que la tenue portée à l'internat n'est pas forcément celle qui est attendue en cours ! Un professeur ou un cadre de l'établissement peut alors faire une remarque à propos d'un comportement gênant ou pourra renvoyer l'étudiant à l'internat pour qu'il change de tenue s'il l'estime nécessaire, pour se chausser par exemple !

Merci de réserver le port des casquettes et autres couvre-chefs à l'extérieur des bâtiments.

Un foyer est mis à leur disposition, en particulier pour les repas. (Le dimanche soir les lycéens ont exceptionnellement accès aux micro-ondes) **Le foyer doit être nettoyé et rangé, sous la responsabilité du BDE.**

Toute vente ou commerce est formellement interdit au sein de l'internat. De même les livraisons de nourriture ne sont pas autorisées.

b) Respect et gestion de l'espace mis à disposition : on vit à l'internat comme chez soi...

Les chambres sont meublées : il convient de garder le mobilier attribué. Les chambres peuvent aussi être décorées de façon sobre par les étudiants sans abîmer les murs.

Il convient de penser à aérer sa chambre le matin et à veiller à la **fermer à clef avant de partir en cours**. L'internat reste ouvert en journée pour faciliter la vie des étudiants internes : il faut donc rester vigilant, l'établissement décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ou de fortes sommes d'argent. Les responsables de l'internat ou de la CPGE peuvent fermer les chambres à clef s'ils se rendent compte qu'elles sont ouvertes.

Notre volonté de mettre à la disposition des étudiants un étage où ils vivent en quasi autonomie nous amène à leur demander d'effectuer eux-mêmes le ménage dans leurs chambres une fois par semaine. Les responsables de l'internat effectueront une vérification le jeudi soir. Chacun voudra bien apporter les produits et le matériel qu'il juge utiles, en plus de ce qui est mis à disposition

Si une chambre est mal tenue ou si elle reste régulièrement ouverte, l'étudiant sera prévenu, averti avant d'être sanctionné. **En cas de dégradation du matériel, le montant de la caution sera prélevé. Une telle mesure serait la manifestation évidente que l'étudiant n'a pas sa place à l'internat.**

c) Sorties

On choisit l'internat pour y rester travailler. Néanmoins **les internes sont autorisés à sortir jusqu'à 22h30** Lors du retour, il est bien évident que la plus grande discrétion s'impose. Au-delà de cet horaire, afin de ne pas déranger l'ensemble de l'étage, il serait plus judicieux de prévoir un lieu d'hébergement extérieur. Il est donc possible de dormir à l'extérieur à condition d'en **informer les responsables de l'internat à l'avance**. Cette condition est essentielle! En cas d'absence au matin, les parents sont immédiatement prévenus. **Voir autorisation ci-dessous.**

Mme Loubert fera parvenir le calendrier annuel des sorties organisées par la CPGE aux responsables de l'internat. Durant les sorties, les internes sont sous la responsabilité des représentants légaux, et celle de l'établissement ne saurait être engagée.

d) Sécurité

Un système d'alarme couvre les accès de l'internat et la circulation à l'étage. Il vous faut donc être vigilant pour ne pas le déclencher de façon intempestive : des consignes vous seront données en ce sens.

Tabac et alcool, instruments dangereux sont bien évidemment prohibés.

L'encens et les bougies pouvant provoquer des incendies, il vous est demandé de ne pas en faire brûler, ni de mettre des tissus ou du papier sur les éclairages.

Les bouilloires sont à disposition dans les foyers mais pas dans les chambres. En cas de problème de chauffage, l'accueil peut vous fournir un radiateur électrique, après le passage du personnel d'entretien.

3- DIVERS

a) Restaurant scolaire

Les étudiants ont accès au restaurant scolaire, après s'être présentés en début d'année à la comptabilité pour en connaître les modalités.

b) Santé

La direction de l'établissement doit être prévenue en cas de protocole sanitaire pour assurer un suivi au besoin pendant la journée. Une infirmière est présente dans l'établissement.

Ce règlement s'accompagne de celui des CPGE. Il s'adresse à de jeunes adultes responsables d'eux-mêmes et soucieux d'autrui, c'est pourquoi **toute désinvolture clairement affichée vis à vis de ce règlement donnera lieu à un entretien avec les responsables de l'internat et la responsable des CPGE**. Chaque étudiant et chaque famille s'engagent à le respecter en le signant. Le coupon est à remettre aux responsables de l'internat, avec les chèques de caution de la clef et du badge.

RÈGLEMENT INTERNAT CPGE

Coupon-réponse à rendre avec les documents d'inscription. (Merci de conserver le règlement)

M.et Mme.....

ainsi que l'étudiant(e).....

En classe de :

CPGE1

CPGE2

1- Certifient avoir pris connaissance du règlement de l'internat et s'engagent à le respecter.

2- L'étudiant(e) rentrera systématiquement le dimanche soir :

OUI

NON

3- M. et Mme

autorisent pour l'année leur fille /leur fils à quitter l'internat pour la nuit dans la mesure du raisonnable (deux fois par mois au maximum), en le/la laissant prévenir lui-même/elle-même la/le responsable.

préviendront par mail ou SMS pour en cas d'absence pour la nuit.

Date :
Parents

Signatures :
Étudiant

GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3
Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : sec.secondaire@perverie.com .
resp.prepa@perverie.com